
Appel à projets 2021

Projets artistiques portés par des structures ou artistes lyonnais et métropolitains se déroulant à l'international.

La Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français ont signé une convention triennale pour la période 2019-2021 dont l'objectif est d'intensifier les échanges culturels entre les structures culturelles de la Ville et de la Métropole de Lyon et leurs partenaires à l'étranger.

Dans le cadre de ce partenariat, **l'Institut français, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon** ouvrent un appel à projets pour l'année 2021. Cet appel est destiné à soutenir des projets artistiques portés par des structures ou artistes lyonnais et métropolitains se déroulant à l'international.

Disciplines éligibles

- ⑩ arts visuels
- ⑩ photographie, vidéo
- ⑩ architecture, urbanisme, paysage
- ⑩ design, mode, métiers d'art
- ⑩ illustration
- ⑩ bande-dessinée
- ⑩ théâtre
- ⑩ danse
- ⑩ cultures urbaines
- ⑩ cirque, marionnettes, arts de la rue, théâtre d'ombre et d'objets
- ⑩ musiques actuelles et jazz
- ⑩ musiques classiques et contemporaines
- ⑩ livre, lecture et traduction
- ⑩ promotion de la langue française et de la francophonie
- ⑩ débats d'idées et échanges intellectuels
- ⑩ cinéma, documentaire
- ⑩ numérique
- ⑩ culture scientifique

Objectifs

Au regard de la situation sanitaire et économique internationale, l'Institut français, la ville et la métropole de Lyon se laissent la possibilité de financer, dans le cadre du présent Appel à Projet, des projets de coopération innovants, réflexifs, développant de nouvelles formes culturelles et artistiques, en prise avec les bouleversements actuels, ou qui proposent des solutions adaptées aux contraintes actuelles de la mobilité.

1/ Soutenir la diffusion professionnelle internationale de toutes disciplines culturelles et artistiques, en incitant les acteurs culturels lyonnais et métropolitains à s'engager dans l'action culturelle et à développer une stratégie internationale en s'appuyant sur des réseaux, en instaurant des coopérations culturelles fondées sur la réciprocité des échanges d'expérience et de formation.

Seront privilégiées dans ce cadre les actions qui s'inscrivent dans la durée et sont porteuses de développement pour la structure;

2/ Favoriser la participation d'acteurs du territoire lyonnais ou grandlyonnais aux manifestations exceptionnelles de promotion de la création française à l'étranger et/ou d'accueil des cultures étrangères en France lors de missions ciblées sur des destinations stratégiques et les coopérations internationales de la Ville de Lyon, de la Métropole ou de l'Institut français;

3/ Veiller à la diversité des esthétiques et des profils des porteurs de projets;

4/ La Ville de Lyon sera particulièrement attentive à soutenir des projets valorisant la création et la diffusion des oeuvres des acteurs du territoire et souhaite que le partenariat permette - sans que cela soit exclusif- de:

- développer la politique de la Ville de Lyon en faveur des arts numériques, afin de faciliter la circulation des oeuvres et des artistes à l'international pour tisser des échanges, contribuer à l'étude des nouvelles pratiques numériques des publics et lancer des projets innovants, participant ainsi à l'implication de la Ville de Lyon dans le réseau des villes créatives de l'Unesco;

- accompagner un approche vivante du partage des savoirs croisant artistes, chercheurs, acteurs de la vie publique sur les enjeux du monde contemporain et les questions de société;

- donner de la visibilité à l'internationale à des artistes émergents du territoire qui ont une pratique innovante et renouvelée dans leur rapport aux arts et aux publics;

5/ Toutes disciplines confondues, la Métropole de Lyon portera une attention particulière aux projets relevant de ses domaines d'intervention dans le champ culturel, notamment l'éducation artistique et culturelle, la solidarité, l'innovation numérique, l'échange et la transmission des savoirs et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel.

Elle privilégiera notamment:

- les acteurs implantés dans les communes de son territoire hors Lyon;
- les structures implantées à Lyon, lorsque le projet international prévoit des actions en retour se déployant dans plusieurs communes du territoire métropolitain.

Structures éligibles

Les associations, les collectivités ou les sociétés ainsi que les artistes en tant que personnes physiques (pour ces derniers, il est souhaitable qu'une association assure le suivi administratif du projet) implantés à Lyon ou sa métropole.

Critères de sélection

L'aide apportée ne pourra excéder 50 % du budget total du projet. La Ville, la Métropole de Lyon et l'Institut français seront donc attentifs aux montants des cofinancements apportés par le porteur de projet et ses partenaires, dans la mesure où ce dispositif de soutien n'a pas vocation à être le principal financeur de l'opération. Un apport financier, y compris en valorisation, dans le pays partenaire du projet est également requis.

L'assiette de calcul du soutien prendra en compte prioritairement les dépenses correspondant au transport international, national et local, aux frais de séjour (hébergement et restauration) des artistes. La liste exhaustive des dépenses éligibles peut être transmise sur demande.

Calendrier

Pour déposer un dossier dans le cadre de cet appel à projets 2021, télécharger le formulaire de candidature à retourner par mail simultanément à l'Institut français, à la Ville et à la Métropole de Lyon.

Date limite 27 novembre 2020

Contacts

Ville de Lyon - Direction des Affaires culturelles

Sophie Lacroix et Christine Tollet

Courriel : conventionIF.ville@mairie-lyon.fr

Renseignements et demandes de rendez-vous auprès de :

Nathalie Barjot : 04.72.10.37.83

Métropole de Lyon – Direction Culture et Vie Associative

Céline Migliore

Courriel : conventionif.metro@grandlyon.com

Ville et Métropole de Lyon - Direction Attractivité et Relations Internationales

Isabelle Lagarde

Valérie De Rosa

Courriel : conventionif.metro@grandlyon.com

Institut français - Pôle Collectivité territoriales

Anne-Laure Rouxel

Tel : 01 53 69 31 42

Courriel : annelaure.rouxel@institutfrancais.com